

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 JUILLET 2021**

**Délibération**  
n°2021.07.141

**Dispositif Déclic16 : la  
relance par le pouvoir  
d'achat local**

**LE HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30**, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 juillet 2021

**Secrétaire de Séance** : Michel BUISSON

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Sabrina AFGOUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique ARLOT à Sophie FORT, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Thierry HUREAU à Marie-Henriette BEAUGENDRE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Gérard ROY à Isabelle MOUFFLET, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

**Excusé(s)** : Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Karine FLEURANT-GASLONDE, Thierry HUREAU, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Fabrice VERGNIER, Zalissa ZOUNGRANA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 2021.07.141**

ECONOMIE

Rapporteur : Monsieur YOU

**DISPOSITIF DECLIC16 : LA RELANCE PAR LE POUVOIR D'ACHAT LOCAL**

Les crises actuelles nous obligent. Quels que soient le calendrier et les modalités de sortie de la crise sanitaire, nous savons que la crise économique et sociale va se renforcer et nous inciter à construire un nouveau pacte de solidarité territoriale.

Les échanges économiques de proximité permettent de conforter les acteurs ancrés localement et de favoriser la mise en place progressive de nouvelles chaînes de valeur, moins dépendantes des échanges internationaux.

Porter une ambition de solidarité territoriale consiste aussi à promouvoir une autre manière d'échanger et de consommer, en tenant compte des impacts sociaux et écologiques.

Au regard de ces éléments, les trois chambres consulaires - Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture (CCI, CMA et CA), la ville d'Angoulême et GrandAngouleme souhaitent s'engager dans un pacte local dénommé : « **Déclit 16, nos achats sont nos emplois** ».

Les partenaires s'engagent ainsi à mobiliser leurs services pour mettre en œuvre un plan d'actions concerté autour de trois axes d'intervention :

- Faire de la commande publique un levier de stimulation de l'économie locale et permettre à un plus grand nombre d'entreprises de proximité d'y accéder ;
- Décider l'intégration d'une clause de conditionnalité dans les subventions publiques afin que celles-ci permettent de renforcer les démarches de progrès pour renforcer les liens et les achats auprès d'entreprises locales ;
- Conforter l'achat de proximité comme un point d'appui de la relance de notre économie que ce soit pour les habitants de notre territoire ou pour les échanges entre entreprises ayant leur centre de décision en local.

Considérant ces éléments et afin de permettre une mise en œuvre rapide au regard des enjeux de relance de notre économie, il est proposé que le GrandAngouleme puisse se mobiliser de la façon suivante :

**I. Faire de la commande publique un levier de stimulation de l'économie locale et permettre à un plus grand nombre d'entreprises de proximité d'y accéder**

La commande publique est un levier important pour la reprise d'une activité économique pérenne des entreprises de notre territoire. Les marchés publics représentent ainsi un enjeu et une réelle opportunité pour développer d'autres pratiques de consommation et GrandAngoulême entend consolider cette approche et les démarches développant l'achat local, en capitalisant sur les réformes déjà engagées et en posant de nouveaux principes, et entend rester innovante et lever les freins, en faveur des circuits économiques de proximité.

Ainsi, malgré les contraintes budgétaires qui s'imposent à elle et les pertes des ressources fiscales anticipées en raison de la crise sanitaire, GrandAngoulême a fait le choix de préserver ses investissements programmés. Ces 3 dernières années, des réels efforts ont été réalisés pour être un partenaire attractif pour les opérateurs économiques de notre territoire, et plus particulièrement les entreprises les plus modestes. Les procédures, et les moyens humains mobilisés en faveur du traitement des factures ont ainsi permis de réduire significativement le délai moyen de paiement qui s'est élevé en 2019 à 28 jours (contre 38 en 2018) puis à 19 jours en 2020.

Ce délai permet à la collectivité d'apporter un gage de sécurité économique non négligeable pour les entreprises de taille modeste. Les efforts continueront pour maintenir cette qualité dans les relations contractuelles.

Dans un travail conjoint, les chambres consulaires, GrandAngoulême et la Ville d'Angoulême ont entrepris des concertations pour la promotion d'un achat local. Plusieurs initiatives ont vocation à créer une synergie croissante en faveur de la circulation des richesses sur le territoire, avec le souci que la dépense publique serve les entreprises et les emplois locaux, et plus généralement par l'incitation à des circuits économiques 100 % charentais dans le respect des règles édictées par le code de la commande publique.

Cela se traduira par la mise en œuvre d'une démarche partenariale visant notamment à :

- **Consolider les initiatives déjà engagées** avec une **expression du besoin la plus fine possible et la poursuite de l'allotissement dans les marchés** pour favoriser la cohérence des marchés avec les enjeux du territoire, les circuits courts et éviter des captations inadaptées. **L'application de clauses de non exclusivité** dans les marchés sera densifiée permettant plusieurs contractualisations, sur un même item. De même, l'insertion d'une clause dans tous les règlements de consultation permettant **l'identification des offres anormalement basses** mise en place en 2018 dans le cadre d'un travail mené conjointement avec les représentants de la FFB Charentes, sera poursuivie.

- **Enrichir les conditions d'accès aux marchés publics ou d'exécution des contrats** afin qu'elles permettent d'éviter les logiques de dumping et favorisent l'emploi local à travers l'appropriation ou l'innovation de diverses clauses contractuelles déjà mise en œuvre par la ville comme la clause Molière (reprise au niveau national), qui associe la protection des ouvriers et le soutien de l'emploi local ou la clause zéro kérosène, notamment pour les achats alimentaires ;

- **Mieux communiquer sur les intentions d'achat de GrandAngoulême**, par l'information sur la programmation des consultations à venir afin d'assurer une meilleure visibilité aux entreprises sur la nature, le volume et le calendrier prévisionnel des futures consultations.

- **Accompagner les entreprises** afin de faciliter l'accès à la commande et conforter la **diffusion de bonnes pratiques**.

- **Assurer une meilleure adéquation entre les offres des entreprises et les besoins de la collectivité** en disposant des moyens permettant à GrandAngoulême d'identifier les entreprises locales et leurs savoir-faire facilitant les échanges préalables avec les acteurs locaux.

- **Transformer les approches en faveur d'une stratégie d'achat harmonisée de façon à répandre auprès des entreprises les pratiques vertueuses.** L'enjeu est d'amener les acteurs économiques à progresser dans la qualité de leurs achats et de s'inscrire plus largement dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

## **II. Décider l'intégration d'une clause de conditionnalité dans les subventions publiques afin que celles-ci participent de plus en plus à un renforcement des liens économiques locaux**

Le poids des subventions versées par les collectivités locales représente un élément structurant de soutien au dynamisme de l'activité économique et associatif. A ce titre, GrandAngoulême a versé en 2020 plus de 4,5 millions d'euros de subventions à différents partenaires privés (associations) ou publics.

Une enquête sur leurs pratiques d'achat a été adressée aux principaux partenaires de GrandAngoulême afin de connaître la localisation de leurs achats. Sur les 19 retours reçus, le volume total des achats ressort à 26,8 millions €.

Lors du second semestre 2021 et en amont de la préparation du budget 2022, un travail sera réalisé afin d'impulser une démarche de progrès sur l'achat local dans la « critérisation » des subventions et participations publiques.

## **III. La relance par le pouvoir d'achat local**

L'achat de proximité représente un levier essentiel de la relance pour le territoire. A cet égard, il convient de pouvoir soutenir des actions qui permettront stimuler la relance économique par l'achat local dans les commerces et artisans locaux.

Au regard des expériences menées dans d'autres territoires, l'utilisation d'un compte numérique en monnaie Locale Complémentaire, « La Bulle », représente une opportunité de développer un réseau d'acteurs économiques engagés mais aussi de consolider un réseau monétaire de proximité dont les bénéfices resteront sur le territoire. Pour cela, deux leviers sont proposés :

- **Fédérer les commerçants et artisans locaux autour du dispositif.** Il s'agit de favoriser l'utilisation de l'application numérique de paiement en Monnaie Locale par les professionnels dont le centre de décision se situe sur le territoire de GrandAngoulême ou en Charente mais possédant une boutique dans l'une des 38 communes de GrandAngoulême. Pour faciliter leur engagement, il est proposé de prendre **en charge la première année de cotisation annuelle et les frais de dossiers pour les 300 premiers professionnels qui adhéreront à l'association Poivre à compter du 10 mai 2021, dans une limite de 100€.** A ce titre, l'Association Le Poivre, structure porteuse de la Monnaie Locale bénéficiera d'un accompagnement financier de la collectivité à hauteur maximal de 30 000 € sur 2021/2022 avec un premier versement de 15 000€ puis sur justification des nouvelles adhésions.
- **Stimuler la relance économique par l'achat local en lançant à la rentrée de septembre sous réserve que le nombre total des professionnels de GrandAngoulême adhérents acceptant la bulle soit supérieur à 250, une vaste opération auprès du grand public qui se déclinerait en :**

- **Le versement d'une prestation d'action sociale à l'ensemble des agents communautaires titulaires et contractuels de plus de 6 mois au 1<sup>er</sup> juillet 2021 qui se traduira par la création d'un compte Décllic 16 avec un crédit de 50 euros et la prise en charge des frais de gestion de 5€ qui permettront la circulation de 50 bulles avec l'application Declic16-la Bulle.** L'agent bénéficiaire devra activer son compte avant le 30 octobre 2021 pour déclencher le versement des 50 bulles. Au-delà de cette date, les sommes versées par GrandAngoulême à Poivre lui seront restituées. Il reviendra également à l'association Poivre MLC de veiller à l'effective circulation des bulles octroyées avec notamment des dispositifs de communication ou *a minima* incitatifs à l'attention des bénéficiaires du dispositif. Dans l'hypothèse où l'utilisation numérique du compte serait une difficulté, les bulles pourront être utilisées sous format papier.

Le versement de cette prestation s'effectuera comme l'ensemble des prestations d'action sociale de GrandAngoulême par l'intermédiaire du comité d'action sociale à qui une subvention exceptionnelle de 38 500 € sera versée à cet effet.

- **Pour remercier les personnes qui sont restées actives pendant la crise, GrandAngoulême et ses partenaires proposent de soutenir la création de comptes numériques Décllic 16 avec un crédit de 50 euros et la prise en charge des frais de gestion de 5€ qui permettront la circulation de 50 bulles avec l'application Declic16-la Bulle.** Les bénéficiaires devront activer leur compte numérique et changer leur mot de passe avant le 30 octobre 2021 pour déclencher le versement des 50 bulles. Au-delà de cette date, les sommes versées par GrandAngoulême à Poivre lui seront restituées. Il reviendra également à l'association Poivre MLC de veiller à l'effective circulation des bulles octroyées avec notamment des dispositifs de communication ou *a minima* incitatifs à l'attention des bénéficiaires du dispositif.

**Ce dispositif « Décllic16 solidarité COVID »** s'adressera aux personnes qui sont restées actives pendant la crise sanitaire et se sont mobilisées lors de ce premier semestre 2021 dans la campagne de vaccination contre la COVID19 sur le territoire de GrandAngoulême. Seront bénéficiaires de ces comptes :

- les professionnels de santé, bénévoles ou non, ayant participé à la campagne de vaccination en ville et en centres de vaccination mais également dans le cadre d'équipes mobiles de vaccination pour faciliter l'accès aux vaccins des personnes les plus éloignées,
- les personnels non professionnels de santé, bénévoles ou non, ayant participé à la bonne tenue des centres de vaccination (fonction accueil, pré-enregistrement SI, gestion du flux des usagers, logistique, prise de rendez-vous, entretien) selon une liste fournie par les responsables de centre,
- les agents ou bénévoles du centre hospitalier d'Angoulême et du centre clinique de Soyaux,
- les opérateurs de la mobilité qui ont organisé le transport des personnes volontaires.

La ville d'Angoulême s'associant à GrandAngoulême dans cette initiative, ce sont ainsi près de 5800 comptes numériques qui pourront être créés représentant 290 K€ qui profiteront à nos commerces locaux.

- **L'organisation d'un « jeux concours-Décllic 16 » en partenariat avec l'Office du Tourisme,**

Afin de soutenir la dynamique de la démarche Décllic16 et de la promouvoir tant auprès des commerçants que du grand public, GrandAngouleme conclura avec l'Office de Tourisme une convention de partenariat pour l'organisation de jeux concours sur les réseaux sociaux.

Ce partenariat s'établira en 3 phases :

- Une première phase pour accompagner le lancement du dispositif en proposant aux Instagrammers et bloggeurs locaux, de créer un post de promotion de l'opération Décllic16 avec à la clé, pour les trois qui auront généré le plus de partage, le gain de comptes numériques décllic16 alimentés de 200 € chacun,
- Un deuxième temps de fin-juillet à fin-décembre afin de valoriser l'utilisation de comptes Décllic16 et d'installer le dispositif dans la durée en organisant mensuellement un jeu concours faisant gagner 100 bulles à 60 comptes Décllic16 tirés au sort,
- Enfin, des temps liés à des opérations « évènementielles » (Notamment lors des festivals comme en septembre avec circuit des Remparts et en décembre pour la période de Noël) avec des jeux concours permettant de gagner la création (ou le crédit) de 5 comptes décllic16 de 250 € chacun ainsi que des objets publicitaires en lien avec l'évènement.

Une subvention exceptionnelle de 8000 € sera ainsi attribuée à l'association Poivre pour l'attribution des lots des jeux concours sous forme de création des comptes numériques comme prévus ci-dessus.

- **L'inscription de l'action dans la durée et la recherche de partenariat avec les entreprises** afin de les inciter à créer des comptes Décllic16 lors des cadeaux de fin d'année ou des primes spécifiques versées dans le cadre de cette démarche.
- **La possibilité pour les élus communautaires qui le souhaitent d'apporter leur soutien à la démarche en choisissant de toucher tout ou partie de leur indemnité en bulle.**

**Au regard des éléments, je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'engagement de GrandAngouleme dans la démarche « Décllic 16, nos achats sont nos emplois »,

**DE VALIDER le soutien financier de GrandAngouleme au déploiement des comptes numériques décllic16 bulles, dispositif monnaie locale complémentaire, auprès des professionnels en prenant en charge pour les 300 premières adhésions enregistrées par l'association Poivre à compter du 10 mai 2021, les frais de cotisation annuelle et les frais de dossiers pour un montant maximum de 100€ par professionnel,**

**DE VALIDER** la mise en place de l'opération « Déclic 16 – plan de relance » en septembre 2021 **sous réserve que le nombre total des professionnels de GrandAngoulême adhérents acceptant la bulle soit supérieur à 250**, par le versement d'une prestation d'action sociale à l'ensemble des agents communautaires titulaires et contractuels de plus de 6 mois au 1<sup>er</sup> juillet 2021 qui se traduira pour chaque agent par la création d'un compte Déclic 16 avec un crédit de 50 euros et la prise en charge des frais de gestion de 5 € qui permettront la circulation de 50 bulles avec l'application Declic16-la Bulle,

**D'ATTRIBUER** à ce titre une **subvention exceptionnelle de 38 500 € au comité d'action sociale de GrandAngoulême,**

**DE VALIDER** la mise en place de l'opération « Déclic 16 – solidarité COVID19 » en septembre 2021 **sous réserve que le nombre total des professionnels de GrandAngoulême adhérents acceptant la bulle soit supérieur à 250** pour les **professionnels qui se sont mobilisés lors de ce premier semestre 2021 dans la campagne de vaccination contre la COVID19 sur le territoire de GrandAngoulême,** par la création de comptes numériques Déclic 16 avec un crédit de 50 euros et la prise en charge des frais de gestion de 5€ qui permettront la circulation de 50 bulles avec l'application Declic16-la Bulle,

**D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'association Poivre MLC pour l'accompagnement promotionnel de l'opération Déclic16 conduite en partenariat avec L'office de Tourisme telle que décrite ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents à intervenir pour la mise en œuvre de ces actions dont notamment la convention à intervenir avec l'association Poivre pour la mise en œuvre du dispositif « la relance par le pouvoir d'achat local » décrite ci-dessus et le partenariat sur 3 ans avec évaluation annuelle afin de construire le développement d'un outil de paiement numérique qui porte une démarche de solidarité territoriale,

**APRES EN AVOIR DELIBEREE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<b><u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u></b>  19 juillet 2021	<b><u>Affiché le :</u></b>  19 juillet 2021